



**ACADEMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES DEMANDES

Les demandes de cumul d'activités soumises à déclaration ou à autorisation doivent être complétées en ligne dans Colibris.

La démarche est accessible depuis le portail ARENA / Espace personnel / Mon dossier RH/ Colibris/ Mes démarches RH.

La demande doit être formulée au moins 1 mois avant le début de l'activité et à chaque année scolaire.

L'agent devra également compléter l'annexe 3 (emploi du temps) qu'il devra ajouter en pièce jointe dans sa demande en ligne.

Pour les agents en activité, la demande faite en ligne, sera transmise automatiquement à son supérieur hiérarchique (chef d'établissement, chef de service), puis sera transmise automatiquement au rectorat de Bordeaux pour la décision finale.

Une réponse sera envoyée à l'agent à chaque demande par notification dans l'outil Colibris.